



RCS : TROYES

Code greffe : 1001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00063

Numéro SIREN : 393 953 633

Nom ou dénomination : ERIC MAERTE AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 18/03/2013 sous le numéro de dépôt 868



audit

941363

Gilles CASAUBON

Expert Comptable

*inscrit au tableau de l'ordre
de la Région Champagne*

Commissaire aux comptes

*membre de la compagnie
régionale de Reims*

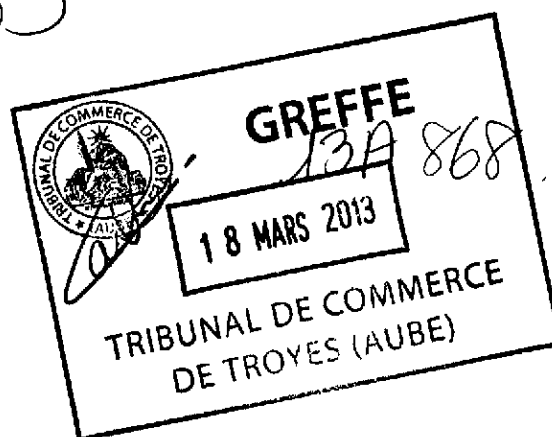
177, rue de Preize

10000 TROYES

Tél : 03 25 43 94 78

Fax : 03 25 43 94 79

gilles.casaubon@gcexperts.fr



**Société A Responsabilité Limitée
« ERIC MAËRTE AUDIT »**

**RAPPORT SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 9 177 €

SIEGE SOCIAL : 37, AVENUE PASTEUR

10000 TROYES

RCS TROYES 393 953 633

A l'Associé Unique,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m' a été confiée par décision de l'Associé unique en date du 4 février 2013 et en application des dispositions des articles L.223-43 et L. 224-3 du Code de Commerce, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés, de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social et d'analyser la situation de votre société.

J'ai effectué les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation et à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date du dernier arrêté de comptes au 31 décembre 2012 et la date de mon rapport.

Ma synthèse de mon analyse sur la situation de la société et sur la valeur des biens composant l'actif social est la suivante :

- mes contrôles, afin d'analyser la situation de la société et d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social, ont porté sur les comptes annuels au 31 décembre 2012 ;
- j'ai pu constater que votre société au capital social de 9 177 euros, réunissait les conditions requises pour une transformation en société par actions simplifiée, notamment :
- que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social ;

La situation de la société se caractérise par les éléments suivants :

- l'activité de votre société est satisfaisante ;
- le résultat net comptable arrêté au 31 décembre 2012 est positif.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation et sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Mon rapport ne fait pas état d'avantages particuliers et il ne m'en a pas été signalé.

Fait à Troyes, le 13 mars 2013

Gilles CASAUBON
Commissaire à la transformation
Membre de la Compagnie Régionale de REIMS

